

JET 35 anti-algue



Contre les algues, contre le tartre et contre les taches de rouille

Utilisation

Produit anti-algues utilisé pour le traitement des eaux de piscine.

Composition

APCA : chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé.
Additif séquestrant calcaire et métaux.

Spécifications

APCA : chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé	
Densité	1,079
pH	4,5

Sécurité

Les informations de dangerosité et de sécurité sont mentionnées sur la FDS (fiche de données de sécurité).

Pictogramme de danger spécifique à JET 35 ANTI-ALGUE :



Utilisez les produits biocides avec précaution.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. TP2.

Conditionnement

En flacon de 1L, bidon de 3L, 5L, 10L, 20L

Emballages équipés de système de sécurité.

Avantages produit

- Préventif + curatif, lutte contre la prolifération des algues.
- Lutte contre le tartre et contre les taches de rouille.
- Non moussant.
- Effet clarifiant
- Efficace quel que soit le pH de l'eau traité
- Compatible avec tout type de filtration et/ou revêtements

Mode d'emploi

Piscine familiale :

- Avant le remplissage du bassin : pulvériser sur les parois propres une solution à 4-10 % de JET 35 ANTI-ALGUE et laisser sécher.
- En début de saison : 150 ml pour 10 m3 d'eau.
- En cours de saison, chaque semaine : 75 ml / 10 m3 d'eau (demi-dose pour bassin intérieur).
- Verser JET 35 ANTI-ALGUE dans le bassin directement, devant les bouches de refoulement, filtration en marche, en l'absence de baigneurs.

En cas d'eau entartrante (TH>30°F), multiplier le dosage par 1,5.

Le dosage régulier est nécessaire toute la saison pour assurer un effet préventif durable contre les algues.

Piscine collective :

JET 35 ANTI-ALGUE est indiqué en complément du traitement Chlore / pH réglementaire pour son effet préventif contre la prolifération des algues.

- Avant le remplissage du bassin : pulvériser sur les parois propres une solution à 2 % de JET 35 ANTI-ALGUE et laisser sécher.
- Pour un dosage hebdomadaire, verser JET 30 ANTI-ALGUE dans le bac tampon : 0,5 L / 100 m3 d'eau.
- En usage régulier, préparer une solution à 2 % (2 L /100 L d'eau).

Injecter en continu cette dilution, par pompe doseuse sur le refoulement au bassin, réglée à 0,2 L/h par tranche de 100 m3.

En cas d'eau entartrante (TH>30°F), multiplier le dosage par 1,5.

En cas de pluies abondantes, de fortes chaleurs ou d'affluence de baigneurs, augmenter le dosage de JET 35 ANTI-ALGUE.



DISTRIBUTEUR EN GUYANE

13 Lot. Dalmazir, ZI du Larivot Matoury

97351 Guyane française

- Tél : 05 94 35 11 00 - accueil@sagip-groupe.com -

Horaires d'ouverture

Lundi au Vendredi 7h00 - 15h 00 (15h30 l'accueil)

Samedi 8h00 - 11h30 (12h l'accueil)